

Europe

AVANT-PROPOS

En 2018, les personnes qui fuyaient leur pays en raison de conflits, d'atteintes aux droits de l'homme ou de persécutions ont continué à chercher une protection en Europe. À la fin de l'année, il y avait plus de 6,4 millions de réfugiés dans la région. La Turquie accueillait la plus importante population de réfugiés, dont quelque 3,6 millions de réfugiés syriens, et en Ukraine, le conflit avait déplacé plus d'1,5 million de personnes.

Les pays en développement qui accueillent 85% de la population réfugiée dans le monde en 2018 ont reçu un soutien insuffisant, ce qui a aggravé une situation déjà complexe, amplifiée par l'absence d'approches communes en matière d'asile et de solutions durables, notamment en ce qui concerne l'accès à des voies légales alternatives. Cette situation a entraîné des mouvements irréguliers en direction et à l'intérieur du continent et engendré une série de difficultés en termes de protection.

L'année a été marquée par des modifications importantes des itinéraires de déplacements vers l'Europe avec, globalement, une forte diminution des arrivées par rapport aux années précédentes et un retour aux niveaux d'avant 2014. Cependant, le fait qu'un plus petit nombre de gens aient entrepris le dangereux voyage n'a pas pour autant diminué les risques, ni réduit le nombre de victimes. Au contraire, le voyage est devenu plus meurtrier car les moyens de recherche et de sauvetage en mer ont dans l'ensemble diminué, tandis que les refoulements et les violences continuaient aux frontières terrestres. Une personne sur cinquante a perdu la vie en tentant la traversée, soit une moyenne de six morts par jour en 2018.

Un résident de l'est de l'Ukraine, obligé de déménager dans un sous-sol après le bombardement de sa maison.

Si les arrivées par mer ont considérablement diminué en Italie, des demandeurs d'asile ont continué d'arriver sur les îles grecques, et l'Espagne est devenue le point d'entrée principal des réfugiés et des migrants qui empruntaient les routes de la Méditerranée.

En dépit des efforts menés pour élaborer et offrir des solutions pragmatiques à la situation en Méditerranée, les approches *ad hoc*, appliquées bateau par bateau pour chaque nouvelle opération de recherche et de sauvetage, sont devenues la norme. En conséquence, le HCR a renforcé ses partenariats pour promouvoir des mécanismes de débarquement sûrs et prévisibles, ainsi que le partage des responsabilités.

Les conditions d'accueil étaient insuffisantes dans certains États, ce qui a entraîné des défis de protection supplémentaires, en particulier pour les mineurs isolés et les victimes de violences sexuelles et de genre.

Malgré la diminution du nombre d'arrivants, les divergences de points de vue sur l'asile ont persisté à travers l'Europe, où des politiques restrictives ont été appliquées, dans un environnement juridique et politique difficile. Cela a entraîné des obstacles concrets au niveau de l'accès à la protection des personnes relevant de la compétence du HCR, et a contribué à des mouvements secondaires irréguliers en Europe. Dans certains cas, le débat public et la rhétorique politique étaient toxiques ou xénophobes, et ont gravement entravé l'élaboration de politiques de protection orientées sur les résultats.

Néanmoins, de nombreux États ont souscrit au Pacte mondial sur les réfugiés et conservé des politiques et des régimes d'asile de qualité. On a également observé des mesures de solidarité généreuses à l'égard des réfugiés et des communautés

d'accueil, en Europe comme au-delà de la région. Celles-ci ont notamment consisté à préserver l'accès à l'asile, aux voies d'admission légales et aux solutions durables, en particulier à l'intégration. Les citoyens européens, les organisations de la société civile, les municipalités et les administrations locales ont fait preuve d'une solidarité remarquable à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile : ainsi, plus de 45 villes européennes se sont jointes à la campagne #Aveclesréfugiés (voir le chapitre *Partenariats*).

Dans ce contexte, le HCR a cherché en priorité à préserver l'espace d'asile en Europe, en s'attachant à promouvoir l'accès direct aux procédures d'asile et des conditions d'accueil acceptables. L'organisation s'est également efforcée, en collaboration avec ses partenaires, de consolider les approches participatives et communautaires pour la protection et les solutions. En dépit d'environnements opérationnels difficiles et en attendant des solutions politiques durables, le HCR et ses partenaires ont apporté un soutien à des populations de déplacés internes vulnérables.

Pascale Moreau

Directrice du Bureau régional du HCR pour l'Europe

TOTAL DU PERSONNEL EN EUROPE*: 1407

40% HOMMES / **60% FEMMES**

65 SITES / **2% BASÉS DANS DES LIEUX D'AFFECTATION DIFFICILES**

*y compris 491 personnels affiliés mais non inclus le personnel du Siège.

Chiffres-clés et réalisations en Europe

Réinstallation

L'Europe est la **1^{ère} région de destination** des personnes réinstallées dans le monde. **19 pays** de réinstallation sur 29 sont en Europe.



Personnes réinstallées en Europe en 2018

26 081 ↓ **2%** par rapport à 2017

47% des personnes réinstallées dans le monde sont allées en Europe

Les 5 principaux pays de réinstallation en Europe

- | | | | | | |
|--|-------|-----------------|-------|--------------------|-------|
| 1 Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord | 5 698 | 2 France | 5 109 | 4 Allemagne | 3 217 |
| | | 3 Suède | 4 871 | 5 Norvège | 2 324 |

Enregistrement biométrique



3 837 personnes biométriquement enregistrées fin 2018

0,1% du total des personnes biométriquement enregistrées

Aides en espèces

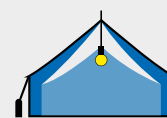


74 Mio 2017 / 79 Mio 2018

Variation
↑ **5 Millions de dollars** / ↑ **7%**

Réfugiés vivant dans/hors des camps

(données au 31 décembre 2018)



Réfugiés*	% d'hébergement connu	% vivant en hébergement privé**	% vivant dans des camps ou sites assimilés
6 474 600	64,1%	99,9%	0,1%

* comprend les réfugiés et des personnes dans des situations similaires à celles des réfugiés
** par rapport au nombre total de réfugiés et assimilés

Protection de l'enfance



42% Un total de 12 700 enfants arrivés en Europe en 2018, étaient des mineurs isolés ou séparés de leurs parents

14 600 enfants réfugiés ont été réinstallés en Europe en 2018, principalement au Royaume-Uni, en France et en Suède

Partenaires et budgets alloués

Millions de dollars

199,7 millions de dollars alloués à 193 partenaires (représentant 41% des dépenses régionales)

141 ONG nationales	35,4 Mio	125,4 Mio	36,5 Mio
20 ONG internationales			
30 partenaires gouvernementaux			
2 agences des Nations Unies			2,4 Mio

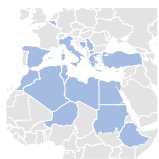
PRINCIPALES SITUATIONS EN EUROPE EN 2018



UKRAINE

La poursuite des combats ou les tensions persistantes ont eu un impact sur de nombreuses communautés et sur des infrastructures vitales, comme les réseaux de distribution d'eau ou d'électricité, à proximité de la ligne de contact. Les résidents des zones non contrôlées par le gouvernement ont été confrontés à de multiples restrictions à leur liberté de mouvement. Le HCR a poursuivi sa réponse d'urgence en tant que membre de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, en apportant une aide vitale et en dirigeant le groupe sectoriel de la protection et celui des abris et articles non alimentaires.

↓ 1,5 million



ROUTES MÉDITERRANÉENNES

Le nombre d'arrivées (à la fois par voie maritime et voie terrestre) a considérablement diminué par rapport à l'année précédente. Cependant, les traversées sont devenues plus meurtrières : 2 277 personnes ont perdu la vie en mer.

↓ 141 500

Arrivées en Europe via les routes méditerranéennes

Principaux pays d'arrivée :

	2017	2018
Italie	119 400	↓ 23 400
Espagne	28 300	↑ 65 400
Grèce	35 400	↑ 50 500



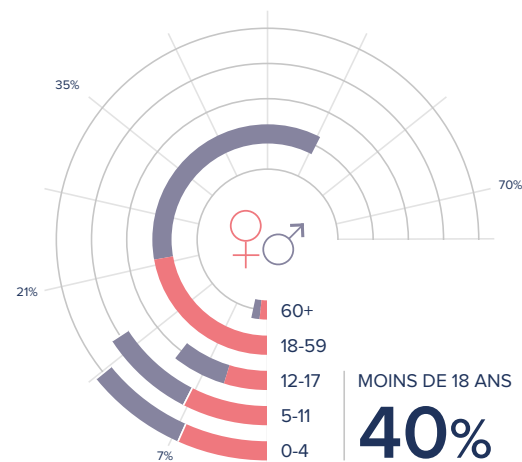
TURQUIE

La Turquie accueille le plus grand nombre de réfugiés au monde.

↑ 3,6 millions de réfugiés syriens

Alors que plus de 90% des réfugiés accueillis en Turquie vivent au sein de la communauté d'accueil, les efforts visant à renforcer la capacité d'intégration des institutions nationales ont commencé à produire un effet positif sur la résilience des communautés en Turquie et dans l'ensemble de la région.

RÉPARTITION PAR AGE ET GENRE RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE



11 millions

DE PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR EN EUROPE

RÉFUGIÉS	6,5 millions
DEMANDEURS D'ASILE	1,2 million
RAPATRIÉS (RÉFUGIÉS ET DÉPLACÉS INTERNES)	250
DÉPLACÉS INTERNES	2,7 millions
APATRIDES	533 000
AUTRES	72 000

En dépit d'une forte diminution du nombre d'arrivées, avec un retour aux niveaux d'avant 2014, les points de vue divergents sur l'asile ont persisté en Europe, où des politiques restrictives ont été appliquées dans un environnement juridique et politique difficile. 714 800 demandes d'asile ont été reçues, ce qui représente une baisse de 11% par rapport à 2017.



- Situation en Ukraine
- Pays appliquant une approche MYMP
- Routes méditerranéennes : principaux pays d'arrivée
- ➡ Réfugiés et migrants
- ➡ Déplacés internes
- ➡ Tendence à la baisse par rapport à 2017
- ➡ Tendence à la hausse par rapport à 2017



(en anglais)

RÉALISATIONS ET IMPACT

Sauvegarder les droits fondamentaux

Assurer l'accès à l'asile

Le HCR a soutenu le droit d'asile au niveau juridique et consultatif, par un suivi renforcé et systématique ainsi qu'un plaidoyer proactif en faveur d'évolutions législatives et politiques concernant les réfugiés et les demandeurs d'asile, ainsi que par des actions en justice ciblées, des conseils juridiques individuels et une représentation juridique.

En Europe occidentale et centrale, par exemple, le HCR a soutenu les capacités de collecte des données par un suivi amélioré et systématique en vue de s'engager dans le développement des législations nationales. Ceci a été essentiel pour fournir une solide analyse des données, nécessaire aux initiatives de plaidoyer stratégique qui s'appuient sur des faits, et qui ont offert un éclairage sur une série de questions comme l'accès au territoire, les conditions d'accueil, les refoulements et les violences associées ainsi que sur les risques liés aux mouvements secondaires. L'exemple le plus remarquable de ce plaidoyer fondé sur des faits a été le rapport sur les « Voyages du désespoir » (voir ci-contre). L'amélioration des notes d'informations sur la réinstallation et les arrivées de personnes relevant de la compétence du HCR, disponibles sur le portail de données du HCR en sont d'autres exemples.

Dans les Balkans de l'Ouest, en réponse aux mouvements interrégionaux, le HCR a renforcé le partage d'informations et consolidé les interventions entre bureaux. Au niveau national, les activités ont notamment consisté à appuyer des mécanismes de filtrage et d'orientation pour les réfugiés et les migrants, à fournir une aide de base et à assurer l'accès aux services.

En Grèce, l'organisation et ses partenaires sont venus en aide à quelque

10 000 demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection internationale en offrant des conseils et une représentation juridique. Plus de 600 personnes ont bénéficié d'une aide juridique au stade de l'appel au cours de leur procédure d'asile.

En Europe orientale, l'Initiative pour un asile de qualité a offert un forum régional pour le renforcement des capacités. Les pays participants (l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine) ont échangé leurs points de vue sur les difficultés communes rencontrées au niveau des procédures d'asile, notamment la nécessité de concilier les considérations relatives à la sécurité nationale et les dispositions du droit international des réfugiés applicables.

En étroite collaboration avec les autorités locales, le HCR s'est efforcé de répondre avec efficacité aux mouvements impliquant des personnes relevant de sa compétence, en élaborant des méthodologies pour améliorer l'identification et l'orientation des personnes qui ont des besoins particuliers. Ces efforts ont abouti à un document qui présente des mesures concrètes pour mettre en place des procédures d'asile simplifiées et accélérées, permettant de déterminer rapidement qui a besoin de protection internationale, et devrait de ce fait bénéficier d'une aide à l'intégration, et qui n'en a pas besoin et peut donc être orienté sur les procédures de rapatriement.

Assurer la protection dans les mouvements mixtes

Le HCR a plaidé pour la mise en place d'un dispositif régional, coordonné et prévisible, de sauvetage en mer, ainsi que pour un plus grand partage des responsabilités. Ce dispositif comprenait une capacité de sauvetage renforcée, des points de débarquement prédéterminés, un plus grand soutien aux pays où arrivent la plupart des réfugiés et des migrants, ainsi qu'un accès amélioré aux voies d'admission sûres et légales (comme la réinstallation, le regroupement familial, les visas d'études

et de migration liée au travail). Il prévoyait également une plus grande protection des mineurs isolés et des victimes de violences sexuelles et de genre, et des mesures plus sévères à l'égard des auteurs de crimes contre les réfugiés et les migrants, notamment les trafiquants et les passeurs.

Le HCR et l'OIM ont soumis au Conseil européen une proposition de mécanisme régional qui permettrait le débarquement et l'examen rapide des dossiers des personnes secourues. Bien que les États membres ne soient pas parvenus à un accord sur cette approche concertée, le HCR a salué la contribution de certains États, qui ont fait preuve de solidarité et se sont engagés à sauver des vies et à trouver des solutions, en respectant les principes humanitaires fondamentaux.

Téléchargé 367 000 fois, le rapport du HCR « Voyages du désespoir » a été un instrument clé de plaidoyer, appelant à la mise en place d'un mécanisme régional coordonné et prévisible pour renforcer le sauvetage en mer, l'accès aux procédures d'asile, l'identification rapide des mineurs isolés demandant l'asile, et l'accès des personnes relevant de la compétence du HCR à des voies d'admission sûres et légales.

Promouvoir des conditions d'accueil acceptables

Les conditions d'accueil restaient préoccupantes dans de nombreux pays, bien que le HCR ait travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires pour renforcer les capacités de réponse et la planification de mesures d'urgence, notamment en ce qui concerne les dispositifs d'accueil. Par exemple, le centre d'accueil de Chypre fonctionnait à capacité maximale mais présentait de graves insuffisances en matière d'accès à l'information, d'accès aux services juridiques et d'accès aux services de protection sociale, en particulier pour les personnes qui avaient des besoins spécifiques.

Les centres d'accueil et d'identification des îles grecques étaient surpeuplés, ce qui obligeait un grand nombre de gens à vivre dans des tentes à l'extérieur et exposait tout particulièrement les mineurs isolés aux violences, aux atteintes et à l'exploitation sexuelles. Le HCR a fourni plus de 27 000 places dans le cadre du projet d'hébergement en milieu urbain de la Grèce, assurant à des milliers de demandeurs d'asile de meilleures conditions de logement. L'organisation a travaillé en étroite collaboration avec les autorités en vue de transférer les programmes complexes d'hébergement en milieu urbain et de distribution d'espèces aux institutions nationales, en renforçant leur capacité à prendre le relais et à intégrer ces services dans les structures nationales.

« Fair and fast » (Équitable et rapide): le document du HCR sur les procédures simplifiées et accélérées dans l'Union européenne.



(en anglais)

Consultez les notes d'informations sur le portail de données du HCR.



Lire la version intégrale du rapport sur les Voyages du désespoir.



Des milliers de demandeurs d'asile sont transférés vers le continent depuis les îles grecques

Le HCR a apporté son appui aux autorités grecques pour évacuer les demandeurs d'asile vulnérables depuis des centres d'accueil dans les îles de la mer Égée pour les héberger sur le continent.

« J'espère et je prie pour que nos conditions de vie à Volvi soient meilleures. »

— Mohammed Al Ahmad, réfugié syrien à Lesbos (Grèce)



© HCR/Amih/Pasaniou



En Bosnie-Herzégovine, les capacités d'accueil n'étaient pas suffisantes pour loger toutes les personnes dans le besoin, qui ont de ce fait été exposées aux intempéries et qui ont eu des difficultés à accéder aux procédures d'asile, car il est indispensable d'avoir une attestation administrative officielle de résidence pour pouvoir déposer une demande. En conséquence, le HCR a appuyé les mécanismes de filtrage et d'orientation des réfugiés et des migrants, fourni une aide et assuré l'accès aux services essentiels.

En Italie, des mesures restrictives visant à réformer le système d'accueil ont été adoptées, officiellement pour réduire les coûts, améliorer l'efficacité et renforcer les responsabilités. Un système d'accueil à deux niveaux a été mis en place, avec des structures d'accueil de « première ligne » réservées aux demandeurs d'asile pendant toute la durée de la procédure, et des structures de « deuxième ligne » exclusivement réservées aux bénéficiaires de la protection internationale et aux mineurs isolés. Le HCR a plaidé pour le maintien des garanties fondamentales et a réitéré son offre de soutien à cet effet, en particulier pour les personnes vulnérables.

Protection de l'enfance

Le HCR s'est concentré sur la protection de l'enfance en exécutant des projets pilotes destinés à appuyer le renforcement des procédures et des services pour les mineurs isolés en Italie, en Serbie, en Suède et en Suisse. Un autre projet de renforcement des procédures pour les mineurs isolés en Europe occidentale a débouché sur diverses initiatives, concernant notamment la formation des tuteurs, l'évaluation des services et des lacunes en la matière, le suivi de l'accueil ainsi que l'implication des acteurs concernés dans les procédures de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant.

En partenariat avec l'UNICEF et l'OIM, le HCR a élaboré des recommandations sur la collecte de données relatives aux enfants à l'intention de l'UE, ainsi que des notes d'informations sur les enfants réfugiés et migrants en Europe. Les trois organisations

ont également apporté un soutien technique à un projet de recherche de la Fondation Lumos sur les modalités de garde des mineurs isolés en Bulgarie, en Espagne, en France, en Grèce, en Italie et aux Pays-Bas.

Résoudre les situations de déplacement interne

Les difficultés pour offrir une protection et des solutions aux déplacés internes et aux autres personnes touchées par les conflits non réglés dans la région ont persisté.

En Ukraine, le HCR a fait part de son inquiétude particulière concernant les conditions de vie et l'accès aux droits fondamentaux des résidents des zones non contrôlées par le gouvernement, notamment des personnes ayant des vulnérabilités spécifiques. Le suivi de protection coordonné par le HCR a été essentiel pour identifier les violations des droits de l'homme et les risques de protection rencontrés par les déplacés internes et l'ensemble de la population touchée par le conflit, ainsi que pour y répondre. Le HCR et ses partenaires ont assuré une gestion des cas individuels, offert une assistance juridique et des conseils sur la protection, et distribué des aides en espèces individuelles. Au niveau national, le HCR a suivi les évolutions législatives touchant les déplacés internes et recommandé de modifier les politiques et la pratique pour répondre à leurs besoins de protection et garantir leurs droits. L'organisation a, par exemple recommandé de garantir l'égal accès des déplacés internes aux pensions de retraite et aux prestations sociales dans les mêmes conditions que les autres citoyens, de manière à lier l'aide sociale à la vulnérabilité de l'individu, qu'il soit ou non inscrit comme déplacé interne. En octobre 2018, le HCR a soutenu le forum *Together for the Result* (Ensemble pour le résultat) sur le déplacement interne à Kiev (Ukraine). Dans ce cadre, 150 représentants de la société civile, membres d'ONG, déplacés internes et personnes originaires des zones touchées par le conflit ont cherché à résoudre les problèmes les plus pressants pour les déplacés internes et à présenter des solutions.

Pour en savoir plus sur le forum *Together for the Result* (Ensemble pour le résultat).



(en anglais)



En Ukraine, la Cour suprême prend une décision historique pour protéger les droits à pension des déplacés internes

Pour des centaines de milliers de déplacés internes et d'autres personnes touchées par le conflit, la pension d'État est la seule forme de revenu.

« Il est temps de dissocier l'inscription des déplacés internes et les pensions et de créer un mécanisme simple pour verser, via les banques ukrainiennes, les pensions aux retraités sur le territoire contrôlé par le gouvernement, quel que soit leur lieu de résidence permanent. »

— Mme Noel Calhoun, Représentante adjointe du HCR en Ukraine.



(en anglais)



Résoudre les situations d'apatridie

Dans l'ensemble de la région, le HCR a aidé les États à trouver des solutions aux situations d'apatridie, en cherchant en priorité à éliminer les obstacles à l'enregistrement des naissances, afin qu'aucun enfant ne naisse apatride en Europe. Le Parlement européen a adopté une résolution sur la protection des enfants migrants, demandant aux États membres de veiller à ce que l'apatridie des enfants soit dûment prise en compte dans les législations nationales. À l'issue d'une étude de référence entreprise par le HCR avec son partenaire, la Société d'aide juridique de Tirana, et après une période de consultation avec le « Groupe parlementaire des Amis de l'enfance », facilitée par le HCR, l'UNICEF et des partenaires nationaux, l'Albanie a supprimé les obstacles à l'enregistrement des naissances, en particulier pour les enfants de parents albanais nés à l'étranger et pour les enfants issus des communautés rom et égyptienne.

Pour améliorer la recherche de solutions à des situations d'apatridie spécifiques, le HCR a publié, conjointement avec des gouvernements et d'autres intervenants, deux études de synthèse sur l'apatridie au

Portugal et en Suisse. L'organisation a également offert des conseils techniques à l'Arménie, à l'Islande, au Monténégro, aux Pays-Bas et à l'Ukraine pour la rédaction ou l'amélioration de procédures de détermination du statut d'apatridie. L'Islande a aligné sa législation sur les normes fixées par la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et le Monténégro a adopté une nouvelle loi établissant une procédure de détermination du statut d'apatridie.

Le HCR a aidé le Kosovo (Résolution 1244 du Conseil de sécurité (1999)) et le Monténégro à résoudre les problèmes d'inscription à l'état civil et à identifier des solutions, tout en étudiant la possibilité de transférer progressivement cette activité aux services consulaires.

Avec l'OSCE, le HCR a organisé le deuxième séminaire sur le partage des bonnes pratiques en matière d'apatridie à Vienne et entamé une série de réunions préparatoires en Europe, en prévision de l'Événement de haut niveau sur l'apatridie qui se tiendra en octobre 2019 et qui coïncidera avec le milieu de la Campagne #IBelong visant à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024.

L'Espagne

a adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.



Apporter une aide vitale

Déplacement interne en Ukraine

La poursuite des combats ou les tensions persistantes ont eu un impact sur de nombreuses communautés et sur des infrastructures vitales, comme les réseaux de distribution d'eau ou d'électricité, à proximité de la ligne de contact. Les civils risquaient constamment d'être blessés ou tués. Les mines et les engins non explosés représentaient un danger quotidien. Les forces armées ont occupé des propriétés appartenant à des civils, et dans de nombreux cas, les civils n'avaient aucun document attestant de la réquisition de leurs biens.

Conformément à sa stratégie quinquennale pour les déplacés internes en Ukraine, le HCR a poursuivi sa réponse d'urgence en tant que membre de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, en offrant des abris et une protection, notamment par un soutien aux personnes qui avaient des besoins particuliers, et en dirigeant le groupe sectoriel de la protection et celui des abris et articles non alimentaires. Dans le cadre de son programme de préparation à l'hiver, le HCR a intensifié la distribution de vêtements, de combustibles et d'espèces à des milliers de foyers déplacés dans l'est de l'Ukraine, où la température peut descendre jusqu'à -30° Celsius, et renforcé les abris et les tentes chauffées aux postes de contrôle situés sur la ligne de contact.

L'organisation a fourni plus d'1,7 million de dollars d'aides en espèces à plus de 5 500 déplacés internes et à près de 400 réfugiés et demandeurs d'asile. Un accord avec le service postal national a permis de distribuer des espèces au moyen des systèmes préexistants de versement des prestations sociales.

Le HCR et ses partenaires ont également mis en œuvre 86 projets de soutien aux communautés pour mobiliser les capacités existantes au sein des communautés de déplacés internes et de réfugiés, et leur donner les moyens d'organiser eux-mêmes des activités de réponse d'urgence, de se protéger et de trouver des solutions. L'organisation a aussi lancé 60 projets visant à promouvoir

la coexistence pacifique des deux côtés de la ligne de contact.

Dans le cadre de la campagne «16 jours d'activisme contre les violences sexuelles et de genre», le HCR a organisé un forum communautaire sur les violences sexuelles et de genre dans le contexte des déplacements forcés dans l'est de l'Ukraine. Le forum a donné à des déplacés internes, des organisations communautaires, des ONG, des organisations internationales et des acteurs étatiques, l'opportunité de partager des expériences pratiques, de tisser des relations et de mener une action de sensibilisation sur la problématique des violences sexuelles et de genre. L'événement s'est conclu par une liste de recommandations.

Répondre aux besoins des nouveaux arrivants

Le HCR a distribué quelque 79 millions de dollars pour répondre aux besoins immédiats des personnes relevant de sa compétence en Europe, la majorité des distributions ayant lieu en Grèce et en Ukraine. En Grèce, le HCR s'est associé à deux ONG internationales, dans le cadre de la *Greece Cash Alliance* (GCA), pour offrir des aides en espèces mensuelles à plus de 52 000 réfugiés et demandeurs d'asile.

Dans les Balkans de l'Ouest, l'organisation a collaboré avec les autorités et d'autres acteurs clés pour répondre aux besoins les plus urgents en matière de protection et d'aide humanitaire, en accordant une attention particulière aux mineurs isolés, aux victimes de violences sexuelles et de genre et aux autres personnes ayant des besoins spécifiques. Avec l'OIM, le HCR a assuré la coordination générale de la réponse humanitaire et facilité l'orientation médicale vers les établissements publics, ainsi que l'intégration des enfants dans les systèmes éducatifs nationaux. En outre, le HCR a identifié les réfugiés et les demandeurs d'asile les plus vulnérables et leur a fourni des abris, des articles de secours essentiels, ainsi que des services de conseil juridique et d'accompagnement psychosocial.

L'organisation a fourni plus d'**1,7** million de dollars d'aides en espèces à plus de 5 500 déplacés internes et à près de 400 réfugiés et demandeurs d'asile.

L'harmonisation de l'assistance en espèces en Grèce

L'assistance en espèces est une composante du programme d'aide d'urgence à l'intégration et au logement, exécuté par la *Greece Cash Alliance* (GCA) en coordination avec le ministère grec de la Politique migratoire.

Le partenariat noué par le HCR dans le cadre de la GCA a donné naissance à un programme harmonisé, permettant aux réfugiés de recevoir des aides en espèces sur une seule carte. La GCA utilise également un seul cadre de suivi et le même prestataire de services financiers, au moyen d'un dispositif commun de transfert d'espèces adapté au contexte grec, qui regroupe des fonds humanitaires en quantité suffisante pour réaliser des économies d'échelle.

Fin 2018, plus de 90 300 personnes relevant de sa compétence avaient reçu une aide en espèces au moins une fois depuis avril 2017 par l'intermédiaire de la GCA — au cours du seul mois d'octobre 2018, près de 56 700 personnes ont reçu environ 6 millions de dollars en espèces. Les bénéficiaires de l'assistance en espèces étaient principalement des réfugiés afghans, iraniens, irakiens et syriens.

Pour appuyer le programme de distribution d'espèces, le HCR a déployé son système de gestion de l'assistance en espèces, CashAssist. Avec ce système, le HCR et ses partenaires peuvent distribuer des espèces de manière automatisée, rapide et responsable aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, grâce à la base de données du système mondial d'enregistrement et de gestion des cas du HCR, ProGres v4.

Une étude de cas sur la GCA comme modèle opérationnel, réalisée en 2018 par le *Cash Learning Partnership*, a confirmé l'efficacité générale du modèle d'exécution de la GCA.



(en anglais)



En Serbie, le HCR et ses partenaires ont dispensé une formation spécifique aux tuteurs, afin de leur permettre d'identifier convenablement les mineurs isolés en situation de risque et de faciliter leur transfert dans des structures d'hébergement spécialisées.

En Espagne, le HCR a aidé les autorités à éliminer les obstacles entravant l'accès des demandeurs d'asile à l'hébergement et aux procédures d'asile, et comblé les lacunes en fournissant des abris d'urgence aux personnes vulnérables. Dans le cadre de son partenariat avec le Conseil espagnol pour les réfugiés, le HCR a amélioré l'accès aux informations sur la protection, à l'intention

des personnes arrivant par voie de mer; plus de 15 300 personnes relevant de sa compétence, soit environ 49% des personnes arrivées par voie de mer sur la côte andalouse entre juillet et la fin de l'année 2018, ont été informées. L'organisation a maintenu une présence aux principaux points d'entrée par voie maritime ou terrestre; a assuré un suivi; mené des activités intensives de renforcement des capacités centrées sur l'accès au territoire et à l'asile et sur la prévention du refoulement auprès des autorités et de la société civile; identifié et orienté les personnes qui avaient des besoins particuliers, ainsi que collecté rapidement des données aux fins du plaidoyer.

Assurer un avenir meilleur

Solutions durables pour les réfugiés et les déplacés internes

Des progrès encourageants ont été accomplis au niveau des solutions durables à travers l'Europe. De nombreux États ont manifesté leur solidarité en s'engageant à accueillir des réfugiés à travers la réinstallation et à mettre en place des voies d'accès complémentaires. Un nombre impressionnant de municipalités et d'administrations locales ont joué leur rôle en s'engageant pleinement en faveur de l'intégration des réfugiés.

La réinstallation en Europe a été une composante essentielle du programme mondial de réinstallation. Quelque 20 États membres de l'Union européenne se sont engagés à mettre à disposition 50 000 places de réinstallation en 2018-2019 et ont pris des mesures pour admettre un plus grand nombre de réfugiés réinstallés. Lors des négociations sur une proposition de la Commission européenne concernant la mise en place d'un cadre de réinstallation, le HCR a soutenu l'Union européenne en offrant son expertise pratique et portant sur la politique générale de la réinstallation et l'admission pour motifs humanitaires.

Plusieurs États ont également reçu des personnes évacuées de Libye, soit par le biais du Mécanisme de transit d'urgence situé au Niger, soit directement. En Europe de l'Est, la modification du contexte n'a pas permis la poursuite des activités de réinstallation.

Après l'adoption d'une Stratégie d'intégration des déplacés internes et de mise en œuvre de solutions durables à leur intention pour la période allant jusqu'en 2020, le Gouvernement ukrainien a établi un plan d'action qui prévoit l'élaboration de plans d'action locaux et des mécanismes d'accès à des logements sociaux, temporaires et abordables.

En Azerbaïdjan et en Géorgie, le HCR a facilité l'accès de déplacés internes à l'assistance juridique. Rien qu'en Azerbaïdjan, près de 8 000 déplacés internes ont bénéficié de services d'aide et de conseil juridiques.

Le HCR s'est engagé aux côtés d'acteurs traditionnels pour promouvoir l'intégration des réfugiés, élaborant de nouveaux partenariats pour des solutions en coopération avec l'OCDE. En avril 2018, un plan d'action conjoint a été lancé pour élargir l'accès des réfugiés à l'emploi et pour identifier des actions clés destinées à favoriser leur bonne insertion sur le marché du travail. Ce plan a abouti à une série de rencontres pour l'emploi, réunissant des employeurs potentiels, les autorités et des personnes relevant de la compétence du HCR en Bulgarie, en Hongrie et à Malte.

Voies complémentaires

Des voies d'accès complémentaires — comme l'admission humanitaire, les visas humanitaires et le regroupement familial — ont été mises en place en Allemagne, en Autriche, en France, en Italie et en Suisse, et ont ainsi contribué à un plus grand partage des responsabilités. Le HCR a soutenu ces efforts par des activités de coordination, de mise en œuvre et d'évaluation. Les approches de parrainage communautaire ont été bien accueillies, notamment dans le cadre de l'Initiative mondiale de parrainage des réfugiés dont un programme pilote a été lancé au Royaume-Uni et des engagements ont été pris dans d'autres pays, comme l'Espagne et l'Irlande.

Renforcer les approches participatives et communautaires

Tout en travaillant avec les gouvernements dans les domaines de la protection, du plaidoyer et des interventions juridiques, le HCR s'est efforcé d'intégrer les critères d'âge, de genre et de diversité, aussi bien au niveau

de la planification des opérations que de la mise en œuvre des programmes. Ceci a entraîné une série d'évaluations participatives ainsi que des efforts supplémentaires pour mettre en place des mécanismes efficaces de retour d'informations au HCR, concernant ses programmes et ses interventions.

À Chypre, par exemple, les expériences des réfugiés, telles qu'ils les avaient relatées, ont été intégrées dans la stratégie nationale de plaidoyer du HCR.

Le Conseil consultatif mondial de la jeunesse a participé à la rédaction du Pacte mondial sur les réfugiés. Le Conseil a organisé des consultations communautaires dans dix pays, réunissant plus de 250 jeunes réfugiés, des leaders communautaires, des membres des communautés d'accueil et des prestataires de services.

Le premier Fonds d'initiatives des jeunes Européens a été lancé en 2018 par le HCR et son partenaire, le Forum européen de la jeunesse, et a accordé dix petites subventions à des projets dirigés par des jeunes, encourageant des activités de cohésion sociale à travers l'Europe. Dans 11 pays d'Europe centrale et de l'ouest, à l'aide d'une approche communautaire, le HCR a élaboré une boîte à outils destinée

aux enseignants avec pour objectif de les sensibiliser à la problématique des réfugiés et des demandeurs d'asile à l'école, et de leur offrir des conseils sur l'aide psychosociale aux enfants déplacés dont le comportement en classe montrait des signes de stress ou de traumatisme.

Conformément aux engagements des objectifs de développement durable (ODD), le HCR a participé activement aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Europe et en Asie centrale, a coprésidé (avec le PNUD) la Coalition thématique sur les mouvements importants de personnes, le déplacement et la résilience afin de faire appliquer le principe de « ne pas faire de laissés-pour-compte ».

En Turquie, en coopération avec le Gouvernement et les communautés concernées, le HCR a élaboré et mis en œuvre une stratégie de cohésion sociale pour renforcer les interactions sociales entre les réfugiés et les communautés d'accueil. Des plateformes ont été mises en place afin de favoriser le dialogue et de désamorcer les tensions sociales entre les réfugiés et les communautés locales.

Fonds d'initiatives des jeunes Européens 2018.



L'Initiative mondiale de parrainage des réfugiés



(en anglais)

Changer les idées reçues sur les réfugiés grâce à des activités culturelles dans les écoles

En 2018, le HCR s'est associé au *Refugee Food Festival* et des écoles de Normandie pour faire découvrir la culture et les expériences des réfugiés aux enfants. Le *Refugee Food Festival* est une initiative citoyenne lancée par l'ONG « Food Sweet Food ».

Le programme bien rempli prévoyait des rencontres entre les réfugiés et les élèves dans les classes, une visite interactive du camp de Za'atari en Jordanie, un déjeuner concocté par des chefs réfugiés, une rencontre avec deux rappers syriens et la découverte d'une exposition organisée par le HCR, « *The Most Important Thing* ».



(en anglais)



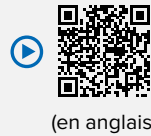
(en anglais)

INFORMATIONS FINANCIÈRES



Les loteries néerlandaise et suédoise aident des millions de réfugiés à travers le monde

Les loteries postales néerlandaise et suédoise comptent parmi les plus anciens et les plus fidèles partenaires du HCR. Des millions de réfugiés ont bénéficié de l'aide vitale fournie grâce à leurs financements. Les deux partenariats remontent respectivement à 2002 et 2009. En 2018, le soutien apporté par les deux loteries a atteint plus de 6 millions de dollars, comprenant une contribution annuelle non affectée et des subventions pour des projets axés sur l'éducation et la protection améliorée de l'environnement.



(en anglais)



© HCR/Xavier Bourgeois

Conséquences du sous-financement

En 2018, l'Europe est la région qui a reçu la plus grande part de financements à affectation stricte, destinés pour la plupart à la réponse en Grèce et en Ukraine. Hors de ces deux pays, le HCR a dû utiliser des fonds non affectés pour répondre avec efficacité aux besoins nouveaux ou

persistants, en intensifiant ses efforts ou en augmentant l'aide si nécessaire. Grâce aux financements flexibles, le HCR a pu poursuivre la plupart de ses opérations en faveur des réfugiés, des déplacés internes et des autres personnes relevant de sa compétence en Europe.

Budget

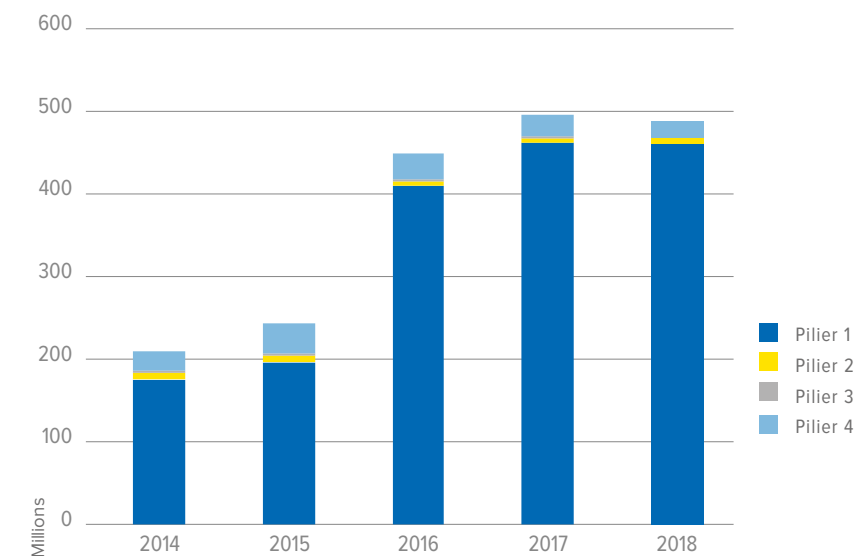
- Budget initial approuvé par le Comité exécutif: **876,3 millions de dollars**.
- Budget final: **881,4 millions de dollars**.
- Augmentation du budget: **5,1 millions de dollars**, principalement pour la distribution d'allocations en espèces en Grèce.

Dépenses

SOURCE DE FINANCEMENT DES DÉPENSES		Milliers USD	% de financement des dépenses de la région	% régional par source de financement par rapport au total des dépenses du HCR
Report des années précédentes	Affecté	20 563	4%	12%
	Non affecté	24 967	5%	13%
Contributions volontaires	Affectées	366 128	75%	15%
	Légèrement affectées	52 104	11%	9%
	Non affectées	17 576	4%	5%
	Dons en nature	1 685	Moins de 1%	5%
Coûts d'appui aux programmes		2 205	Moins de 1%	1%
Autres revenus		217	Moins de 1%	Moins de 1%
TOTAL		485 445	100%	11%

- Les dépenses en Europe ont représenté **11%** des dépenses globales du HCR.
- **75%** des dépenses ont été financées par des contributions volontaires affectées.
- Les contributions volontaires pour l'Europe sont restées stables par rapport à 2017, avec une légère augmentation, de **10 millions de dollars** ou 2%, et une réduction des dépenses de 2%.

DÉPENSES EN EUROPE 2014-2018 | USD



BUDGET ET DÉPENSES EN EUROPE | USD

OPÉRATION		PILIER 1		PILIER 2		PILIER 3		PILIER 4		TOTAL	% SOUS-RÉGIONAL
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes		
EUROPE DE L'EST											
Biélorus	Budget	1 591 045	82 209	-	-	-	-	-	-	1 673 254	
	Dépenses	1 286 325	81 901	-	-	-	-	-	-	1 368 226	
Géorgie - Bureau régional ¹	Budget	11 042 657	507 122	-	4 972 920	-	-	-	-	16 522 700	
	Dépenses	6 866 444	385 228	-	3 248 727	-	-	-	-	10 500 398	
Fédération de Russie	Budget	5 271 751	893 181	-	-	-	-	-	-	6 164 933	
	Dépenses	3 811 390	730 354	-	-	-	-	-	-	4 541 744	
Turquie	Budget	436 064 688	2 790	-	-	-	-	-	-	436 067 478	
	Dépenses	123 088 034	620	-	-	-	-	-	-	123 088 654	
Ukraine	Budget	6 029 065	813 963	-	24 240 897	-	-	-	-	31 083 924	
	Dépenses	4 398 284	459 691	-	14 441 812	-	-	-	-	19 299 788	
SOUS-TOTAL	Budget	459 999 206	2 299 266	-	29 213 817	-	-	-	-	491 512 289	56%
	Dépenses	139 450 477	1 657 795	-	17 690 539	-	-	-	-	158 798 810	33%
EUROPE DU SUD-EST											
Bosnie-Herzégovine - Bureau régional ²	Budget	39 690 538	5 433 290	-	-	-	-	-	-	45 123 828	
	Dépenses	22 978 237	3 156 395	-	-	-	-	-	-	26 134 632	
SOUS-TOTAL	Budget	39 690 538	5 433 290	-	-	-	-	-	-	45 123 828	5%
	Dépenses	22 978 237	3 156 395	-	-	-	-	-	-	26 134 632	5%
EUROPE DU NORD, DE L'OUEST, CENTRALE ET DU SUD											
Belgique - Bureau régional ³	Budget	19 284 431	1 037 850	-	-	-	-	-	-	20 322 280	
	Dépenses	16 327 801	725 797	-	-	-	-	-	-	17 053 598	
Allemagne	Budget	2 733 089	237 541	-	-	-	-	-	-	2 970 630	
	Dépenses	2 353 891	143 581	-	-	-	-	-	-	2 497 472	
Grèce	Budget	247 271 335	88 953	-	-	-	-	-	-	247 360 288	
	Dépenses	236 671 538	50 837	-	-	-	-	-	-	236 722 375	
Hongrie - Bureau régional ⁴	Budget	15 025 357	541 539	162 653	-	-	-	-	-	15 729 550	
	Dépenses	11 388 871	512 948	121 938	-	-	-	-	-	12 023 757	
Italie - Bureau régional ⁵	Budget	30 832 822	196 709	-	-	-	-	-	-	31 029 531	
	Dépenses	24 002 172	184 868	-	-	-	-	-	-	24 187 040	
Suède - Bureau régional ⁶	Budget	4 903 227	482 208	-	-	-	-	-	-	5 385 435	
	Dépenses	3 560 834	399 023	-	-	-	-	-	-	3 959 857	
Activités sous-régionales	Budget	21 478 144	448 000	-	-	-	-	-	-	21 926 144	
	Dépenses	3 760 936	306 483	-	-	-	-	-	-	4 067 419	
SOUS-TOTAL	Budget	341 528 404	3 032 800	162 653	-	-	-	-	-	344 723 858	39%
	Dépenses	298 066 043	2 323 538	121 938	-	-	-	-	-	300 511 519	62%
TOTAL	Budget	841 218 149	10 765 356	162 653	29 213 817	-	-	-	-	881 359 975	100%
	Dépenses	460 494 757	7 137 727	121 938	17 690 539	-	-	-	-	485 444 961	100%

¹ Inclut les activités en Arménie et en Azerbaïdjan.² Inclut les activités en Albanie, en Macédoine du Nord, au Monténégro, en Serbie et au Kosovo(S/RES/1244(1999)).³ Inclut les activités en Autriche, France, Irlande, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et du Bureau de liaison en Suisse.⁴ Inclut les activités en Bulgarie, Croatie, République de Moldova, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et République tchèque.⁵ Inclut les activités à Chypre, Malte et en Espagne.⁶ Inclut les activités en Lettonie et en Lituanie.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR L'EUROPE | USD

DONATEUR	PILIER 1		PILIER 2		PILIER 4		TOUS PILIERS	TOTAL
	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets pour les déplacés internes	Projets pour les déplacés internes	Projets pour les déplacés internes	Projets pour les déplacés internes		
Union européenne	304 765 818				2 675 388			307 441 205
États-Unis d'Amérique	41 200 000						73 600 000	114 800 000
Italie	8 647 183						196 344	8 843 527
Allemagne	3 478 984				1 136 364		663 569	5 278 916
Japon	2 100 000				700 000			2 800 000
Canada	1 886 792						589 159	2 475 952
Danemark							2 286 934	2 286 934
Norvège	1 020 278				595 451			1 615 729
France	1 581 199							1 581 199
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 449 037							1 449 037
Suède					1 269 036			1 269 036
République de Corée	1 000 000							1 000 000
Luxembourg					455 063		455 065	910 128
Suisse	867 413							867 413
Fonds central pour les interventions d'urgence					849 099			849 099
Espagne	444 524						366 783	811 307
Donateurs privés en France	597 407							597 407
Fédération de Russie				300 000	250 000			550 000
Donateurs privés en Suisse	505 051							505 051
Donateurs privés en Allemagne	420 933						29 481	450 414
Autriche							394 871	394 871
Hongrie							332 728	332 728
Donateurs privés en Espagne	319 429				1 292			320 721
OIM	295 057							295 057
Irlande	267 230							267 230
Estonie					235 849			235 849
PNUD							192 071	192 071
Donateurs privés au Japon					182 484			182 484
Serbie							123 333	123 333
Roumanie							103 521	103 521
Arménie							98 000	98 000
Pologne							87 000	87 000
Monténégro							82 745	82 745
République tchèque							38 100	38 100
Slovénie	34 091							34 091
Donateurs privés en Grèce	27 712							27 712
Donateurs privés en Italie	26 662							26 662
Croatie							12 479	12 479
Azerbaïdjan	7 200							7 200
Donateurs privés au niveau mondial	6 347						18	6 365
Donateurs privés en Chine	1 574							1 574
Donateurs privés au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 009							1 009
Donateurs privés au Canada	515							515
Donateurs privés en Autriche	88							88
TOTAL*	370 951 531	300 000	8 350 024	79 652 203	459 253 757			

*Notes:

¹ Les contributions incluent 7% de coûts d'appui aux programmes.² Inclut 607 732 dollars reçus en 2017 pour des activités dont la mise en œuvre était prévue pour 2018 et ne comprend pas 136 603 dollars reçus en 2018 pour une mise en œuvre prévue en 2019 et au-delà.³ Inclut les contributions globales affectées à la situation le long de la route de la Méditerranée centrale.